



BUDGET 2018

Présenté par le Collège des Bourgmestre et Echevins :

RAPPORT ET COMMENTAIRES de Monsieur C. Beoziere, Echevin des Finances.

Le projet du budget 2018 a été élaboré dans le respect du plan pluriannuel et en tenant compte au mieux des directives de la circulaire régionale. Comme chaque année, le projet tient compte des besoins pour assurer la continuité des services administratifs et techniques afin de rendre à la population les services et prestations qu'elle est en droit d'attendre.

Vous trouverez dans ce budget 2018 :

Pour le service ordinaire :

- Un budget fonctionnel où les crédits sont répartis dans les fonctions et limités aux trois premiers chiffres du code fonctionnel et du code économique ;
- Un budget économique où les crédits sont également présentés par groupe économique, c'est-à-dire par affectation et triés par code économique à 5 chiffres.

Pour le service extraordinaire, la présentation détaillée par article budgétaire complet à 8 chiffres est toujours requise.

Les « Annexes » du budget 2018 comprennent entre autres:

- le programme des investissements à exécuter pendant l'exercice ainsi que leur mode de financement ;
- l'évolution de la dette communale par établissement financier ;
- l'évolution de l'effectif statutaire et contractuel ;
- le rapport budget / compte.

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre présente un solde positif de 10.752,93 € et le résultat estimé des exercices antérieurs présente un solde positif de 2.897.980,63 €, ce qui donne au cumul un boni de 2.908.733,56 €.

L'exécution de ce budget tiendra compte, comme chaque année, de la nécessité :

1. du maintien des mécanismes de contrôle rigoureux des dépenses ;
2. du développement de nos infrastructures ;
3. du maintien des droits de notre personnel ;
4. de la poursuite d'une politique sociale et culturelle.

LE BUDGET ORDINAIRE 2018

Résultat de l'exercice propre

Recettes :	77.875.902,76 €
Dépenses :	- 77.865.149,83 €

Résultat de l'exercice propre :	+ 10.752,93 €
Boni exercices antérieurs :	+ 2.897.980,63 €

Résultat cumulé :	+ 2.908.733,56 €

^^^^

LES RECETTES ORDINAIRES

Le total des recettes ordinaires s'élève à 77.875.902,76 €. Elles se ventilent de la manière suivante :

RECETTES	Compte 2016		Budget 2017 (après M.B. d'octobre)		Budget 2018	
	€	%	€	%	€	%
Prestations	4.063.818,00	5,70	4.039.205,92	5,16	3.909.743,90	5,02
Transferts	64.707.944,42	90,79	70.495.820,11	90,02	71.826.832,51	92,23
Dette	2.501.893,54	3,51	3.776.852,70	4,82	2.139.326,35	2,75
Total	71.273.655,96	100,00	78.311.878,73	100,00	77.875.902,76	100,00

Prestations : 3.909.743,90 € (5,02 % de l'ensemble des recettes)

Les recettes de prestations ont diminué de 129.462,02 € par rapport à la modification budgétaire d'octobre 2017.

Les recettes de prestations les plus importantes restent la rétribution des gestionnaires de l'occupation de la voie publique pour les réseaux d'électricité (840.587,48 €) et du gaz (284.506,36 €), l'indemnité compensatoire par logement de Hydrobru (357.709,00 €), les remboursements des avantages en nature du personnel et des mandataires (288.154,08 €) et les redevances pour les loyers au C.P.A.S. / Zone de Police (264.190,00 €).

Transferts : 71.826.832,51 € (92,23 % de l'ensemble des recettes)

Les recettes de transferts augmentent de 7.118.888,09 € par rapport au compte 2016.

La quote-part dans la dotation générale du Fonds des communes est estimée à 9.815.343,22 €, une augmentation de 2.929.460,28 € par rapport au compte 2016, et la dotation selon l'art. 46bis de la loi spéciale du 12.01.1989 relative aux institutions bruxelloises (milliard Polycarpe) est estimée à 1.119.977,67 €, ce qui représente une augmentation de 193.167,67 € par rapport au compte 2016.

Le taux des centimes additionnels au précompte immobilier reste invariable à 3.200 centimes additionnels. Ce taux représenterait une recette estimée de 23.235.072,35 € pour l'exercice 2018, une augmentation de 822.231,90 € par rapport à la modification budgétaire d'octobre 2017 et une augmentation de 3.012.791,98 € par rapport au compte 2016. Cette augmentation importante par rapport au compte 2016 s'explique par la reprise du chiffre prévu au plan pluriannuel pour 2018, adapté en fonction des régularisations cadastrales des maisons sans confort.

Le taux des additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques reste à 5,9 %, ce qui signifie qu'il reste parmi les taux les plus bas de Bruxelles. Les recettes estimées s'élèvent à 6.609.156,99 €, ce qui représente une hausse de 240.491,99 € par rapport à la modification budgétaire d'octobre 2017 et une diminution de 700.614,85 € par rapport au compte 2016. Cette diminution importante s'explique par des régularisations des reports des années antérieures par le SPF Finances au compte 2016.

A remarquer que la contribution de l'Autorité supérieure visant à améliorer la situation budgétaire des communes bruxelloises a été supprimée dans le cadre de la réforme de la dotation générale du Fonds des communes. Cette cotisation s'élevait les années précédentes à 792.410,00 €.

En ce qui concerne la plupart des taxes communales, les taux connaissent une augmentation, vu qu'une indexation annuelle de 2% est prévue dans la plupart des règlements. En ce qui concerne les règlements qui doivent être renouvelés pendant l'année, nous prévoyons d'appliquer strictement les instructions de la circulaire régionale et d'indexer les taux ou nécessaire, après les avoir comparés avec les taux moyens régionaux.

Dette : 2.139.326,35 € (2,75 % de l'ensemble des recettes)

Les recettes de dette connaissent une diminution de 1.780.007,99 € par rapport à la modification budgétaire d'octobre 2017.

Cette diminution élevée s'explique par la budgétisation en 2017 des dividendes additionnels exceptionnels des participations dans les intercommunales de gaz et d'électricité. En 2018 nous budgétisons seulement le dividende annuel de ces participations dans les intercommunales de gaz et d'électricité.

♦♦♦♦

LES DÉPENSES ORDINAIRES

Le total des dépenses ordinaires s'élève à 77.865.149,83 €.

DÉPENSES	Compte 2016		Budget 2017 (après M.B. d'octobre)		Budget 2018	
	€	%	€	%	€	%
Personnel	35.314.400,00	49,15	36.874.622,76	48,95	37.399.453,86	48,03
Fonctionnement	5.143.371,64	7,16	6.610.868,95	8,78	6.970.090,45	8,95
Transferts	24.845.244,03	34,58	24.562.035,56	32,61	26.221.573,00	33,68
Dette	6.553.261,39	9,12	7.280.016,62	9,66	7.274.032,52	9,34
Totaal	71.856.277,06	100,00	75.327.543,89	100,00	77.865.149,83	100,00

Personnel : 37.399.453,86 € (48,03 % de l'ensemble des dépenses)

Parmi les dépenses de personnel, il y a l'inscription des rémunérations du personnel enseignant imposée par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et qui est compensée en recettes par l'inscription des subventions reçues de la Communauté française et de la Communauté flamande, à concurrence de 8.511.181,21 €. Ces rémunérations du personnel enseignant connaissent une augmentation de 524.831,10 € par rapport à la modification budgétaire d'octobre 2017 et de 1.341.747,44 € par rapport au compte 2016.

Sans l'inscription des rémunérations du personnel enseignant le montant des dépenses de personnel atteindrait 28.888.272,65 € ou 37,10 %. Ce montant est identique au montant repris à la modification budgétaire d'octobre 2017. Par rapport au compte 2016, ce montant connaît une augmentation de 743.306,42 €.

Fonctionnement : 6.970.090,45 € (8,95 % de l'ensemble des dépenses)

Les frais de fonctionnement connaissent une augmentation de 359.221,50 € par rapport à la modification budgétaire d'octobre 2017 et une augmentation de 1.826.718,81 € par rapport au compte 2016. Cette augmentation par rapport au compte 2016 s'explique principalement par l'inscription budgétaire dans le cadre de la gestion des art. 60 pour le CPAS (une inscription qui ne se faisait pas les années précédentes), le contrat avec le Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise, les élections et plusieurs contrats de maintenance.

Malgré l'augmentation importante, nous confirmons la volonté de vouloir continuer à maîtriser la gestion des frais de fonctionnement en limitant l'utilisation au strict minimum. Pour cette raison nous attendons impatiemment le résultat du compte 2017 afin de pouvoir adapter les inscriptions budgétaires 2018 des frais de fonctionnement à la réalité de 2017.

Transferts : 26.221.573,00 € (33,68 % de l'ensemble des dépenses)

Les dépenses de transferts augmentent de 1.659.537,44 € par rapport à la modification budgétaire d'octobre 2017. Par rapport au compte 2016, les dépenses de transferts connaissent une augmentation de 1.376.328,97 €.

- La dotation générale à la Zone de Police a augmenté de 12.231.164,32 € en 2016, 12.478.476,67 € en 2017 à 12.728.046,20 € en 2018, soit une augmentation de 496.881,88 €.
- La dotation générale au C.P.A.S. a augmenté de 9.409.310,42 € en 2016, 9.594.553,00 € en 2017 à 9.924.545,38 € en 2018, soit une augmentation de 515.234,96 €.

- Nous prévoyons également un subside au C.P.A.S. de 100.000,00 € hors dotation dans le cadre d'un déménagement éventuel.

D'autres transferts importants sont :

- Le subside attribué à l'a.s.b.l. Egregoros de 671.621,93 €, ce qui représente une augmentation de 10.298,93 € par rapport à la modification budgétaire d'octobre 2017 et de 35.747,00 € par rapport au compte 2016.
- Le subside attribué à l'a.s.b.l. Triton de 505.750,00 €, ce qui représente une augmentation de 72.148,89 € par rapport à la modification budgétaire d'octobre 2017 et une diminution de 450,00 € par rapport au compte 2016.

Dette : 7.274.032,52 € (9,34 % de l'ensemble des dépenses)

La charge de la dette est calculée en fonction des emprunts contractés lors des exercices précédents pour l'application des dépenses extraordinaires. Elle a augmenté de 720.771,13 € par rapport au compte 2016, ce qui s'explique par la comptabilisation en 2017 des emprunts prévus au programme extraordinaire de 2016.

^^^

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE 2018

Le service extraordinaire a un boni cumulé de 13.787.561,62 €.

Le financement des dépenses extraordinaires qui s'élève à 16.966.886,08 €, se présente comme suit :

- 12.428.326,08 € par emprunts ;
- 3.969.560,00 € par subsides et autres ;
- 569.000,00 € par du boni des exercices antérieurs.

Le financement est prévu principalement par emprunt vu le climat fiscal favorable des emprunts à contracter.

En ce qui concerne le détail et le financement des dépenses extraordinaires, les détails sont à retrouver dans l'annexe « programme des investissements à exécuter pendant l'exercice » du budget 2018.

^^^

CONCLUSION

Quand nous comparons le résultat de l'exercice propre du compte 2016, de la modification budgétaire d'octobre 2017 et celui du budget 2018 nous remarquons l'évolution suivante :

	Compte 2016	Budget 2017 (après M.B. d'octobre)	Budget 2018
Résultat exercice propre	-582.621,10 €	2.551.151,44 €	10.752,93 €

La prévision du boni important à la modification budgétaire d'octobre 2017 s'explique par l'intégration des bonis des comptes 2016 de la Zone de Police et du C.P.A.S. et l'adaptation de la quote-part dans la dotation générale du Fonds des communes.

Ceci implique aussi que le résultat cumulé du service ordinaire s'améliore et s'élève aujourd'hui à un boni cumulé de 2.908.733,56 €, ce qui montre le fruit des efforts effectués en accord avec la Région.

Les défis pour notre commune restent quasiment les mêmes:

- Population jeune et vieille en augmentation, nécessitant notamment des infrastructures éducatives nouvelles et des services répondant aux demandes des personnes âgées ;
- Modernisation des services et équipements pour répondre aux besoins de la population et du service public, en tenant compte des nouvelles technologies ;
- Volonté de maintenir une population active et d'agir pour aider les plus démunis en offrant notamment des possibilités de loisirs pour tous ;
- Assurer la sécurité et la salubrité publique, tant par une gestion de l'espace public que par la prévention active contre les incivilités.

C'est pourquoi ce budget continue à chercher des économies dans l'ensemble des dépenses ainsi que des améliorations au niveau de la perception des recettes.

Dans ce cadre, le Collège continue à soumettre tout engagement de personnel, soit dans le cadre d'une nouvelle mission, soit dans le cadre d'un remplacement suite à un départ, à une analyse approfondie.

Au niveau des dépenses de fonctionnement et de transfert nous essayons de les stabiliser et même de les utiliser plus efficacement afin de les réduire. Ainsi nous continuons à développer des meilleures collaborations et procédures avec notre Zone de Police et C.P.A.S. afin de travailler ensemble à une gestion plus efficace des moyens financiers.

Dans le cadre de l'amélioration des recettes, l'initiative d'optimiser les recettes du cadastre en les mettant à jour et donc en adaptant au mieux le cadastre à la situation réelle continue à être poursuivie. La commune d'Evere continuera à faire le nécessaire pour que le cadastre corresponde au plus près à la réalité.

Il faut allier les besoins de la rigueur budgétaire imposée par la mise sous plan d'assainissement de la commune, à la volonté politique d'offrir tous les services que le citoyen est en droit d'attendre de celle-ci.

Cet exercice réalisé par le Collège s'inscrit pleinement dans cette perspective – pour preuve entre autres les projets de réalisation d'école, de crèches répondant à l'évolution de la démographie à Bruxelles et à Evere également.

Le bilan se présente plus que positif de par le boni cumulé prévu au budget 2018.

^ ^ ^ ^